



OLYMPIADES 2018

Règlement ÉPREUVE : FLASH MOB

organisée par le Comité d'organisation

Article 1 : Jour / Horaire / Lieu

L'épreuve du Flash mob se déroule le **vendredi 24 août** à **20h 30** sur **la pelouse du terrain d'honneur**.

Article 2 : Règle de l'épreuve

Chaque quartier présente une chorégraphie sur un titre unique choisi à l'avance et communiqué au comité d'organisation (fichier MP3).

L'ordre de passage des quartiers sera le suivant : **du dernier au premier** d'après le classement général des Olympiades 2017, en commençant par Caillol.

Article 3 : Composition d'équipe

Chaque quartier présente son équipe la plus complète possible.

Article 4 : Comptage des points :

Un jury appréciera les 5 critères de 40 points chacun pour attribuer une note globale de 200 :

- Synchronisation
- Tenue déguisement
- Complexité chorégraphie
- Mixité participants (hommes, femmes, jeunes et seniors)
- Nombre de participants

Chaque personne présente sur scène apportera un point à son quartier dans la limite de 40 points même si le quartier présente davantage de participants.

Pour les personnes dans l'incapacité physique ou morale de participer au flash mob, il est possible de les intégrer malgré tout dans la chorégraphie sous la forme de figurant, en laissant libre cours à l'imagination du quartier.

Pour chacune des épreuves, les points seront attribués librement aux quartiers par le jury en fonction de son barème propre.

A l'issue de l'épreuve le jury devra **départager les quartiers ex-aequo. Il rendra un classement des quartiers** au comité d'organisation des Olympiades.

L'attribution des points par la commission d'organisation sera le suivant : 70 points pour le 1^{er}, 65 points pour le second, 60 points pour le 3^e, etc. jusqu'au dernier (14^e) : 5 points.

Pour obtenir le classement final, la commission d'organisation additionnera ensuite tous les points attribués à chaque quartier dans chacune des épreuves ainsi qu'au fil rouge.